



Demande d'attribution d'une carte d'accès aux Points Propres du SMDO

pour les professionnels et les artisans

Le Syndicat Mixte du Département de l'Oise dispose d'un système de gestion informatisé des accès aux Points Propres du territoire, à l'aide d'une carte individuelle à code-barres.

Depuis le 1^{er} juin 2011, la carte est **obligatoire** et **gratuite**. Elle permet aux professionnels l'accès aux 3 Points Propres Principaux du Pays de Thelle (Bury, Mesnil en Thelle et Sainte Geneviève) équipés d'un pont bascule (la pesée étant obligatoire).

Une seule carte est délivrée par véhicule (3 cartes au maximum par établissement).

Pour obtenir une ou plusieurs cartes, votre établissement doit être situé sur le territoire du Pays de Thelle. Pour cela, veuillez compléter ce formulaire et le remettre au gardien du Point Propre accompagné de **la copie des documents** suivants :

- ◇ attestation de l'inscription au Répertoire des Métiers, au Registre du Commerce et des Sociétés (extrait K-bis ou fiche INSEE) ;
- ◇ carte grise du ou des véhicules professionnels concernés.

Dans un délai de 3 semaines, la/les cartes seront envoyées par courrier.

Précisez si : 1^{ère} demande

Changement ou rajout de véhicule

(joindre copie de la carte grise du véhicule)

Autre – à préciser : _____ (changement d'adresse, carte perdue, ...)

(joindre copie des documents concernés)

(Merci d'écrire en lettres majuscules)

Raison sociale :

Code APE : N° SIRET *(obligatoire)* :

Nom et Prénom du dirigeant :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone *(obligatoire)* : E-Mail :

Immatriculation du ou des véhicules :

certifie l'exactitude des renseignements fournis ainsi que la validité des pièces produites à l'appui de la demande de carte d'accès au Point Propre Principal.

.

Le : _____

Signature et cachet du demandeur
précédée de la mention « lu et approuvé » :



Adresse postale :

SMDO

CS 30316

60203 COMPIEGNE Cedex

Téléphone : 03 44 38 29 00

Télécopie : 03 44 38 29 01